

I. Mot du directeur

- Vous trouverez joint à ce bulletin le règlement du restaurant scolaire. Il entre en vigueur en ce mois de mars. Il vise à permettre des temps de repas agréables et respectueux pour tous, enfants comme adultes. Ce règlement rappelle les droits et les devoirs de chacun. Il précise aussi les conséquences possibles en cas de comportement irrespectueux. Il a été rédigé par l'OGEC, après concertation des personnels d'encadrement et de moi-même. Nous vous demandons une signature en fin de document pour en confirmer la lecture et l'assentiment.
- Depuis quelques jours, au retour du restaurant scolaire à 13h35, les enseignants en élémentaire accueillent les élèves en classe. Il s'agit de terminer la récréation dans un climat plus calme, avant de commencer les cours à 13h45 (horaire inchangé).

II. Circulation dans l'établissement - rappel

- En élémentaire, les familles sont invités à venir jusqu'aux classes récupérer leurs enfants. La sortie se fait par la grille verte. Le **portail blanc n'est utilisé que par l'accueil périscolaire et les élèves partants seuls**.
- En maternelle, la grille de la cour est **fermée à clé à 8h30**. Je vous remercie donc de bien respecter les horaires d'accueil.

Cette organisation vise la **sécurisation** des entrées et sorties des élèves. Sauf problème technique nous contraignant à un changement, je vous remercie de respecter ces consignes.

III. La benne à papier

N'oubliez pas ! Une benne sera installée à côté de l'école pour accueillir vos papiers **du 19 au 25 mars**. Cette opération permet de soutenir l'APEL de l'école. Merci de votre participation.



IV. Calendrier

- **Samedi 2 mars** : photos de famille.
- **Vendredi 5 avril** : vacances de printemps
- **Lundi 20 mai** : Chantemai
- **Vendredi 14 juin, vendredi 28 juin** : spectacles des élèves
- **Samedi 25 mai** : fête du printemps